COMMUNE DE VIRY
Haute-Savoie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° DEL 2026-084

Le **22/09/2026** à 20h00, le conseil municipal de la commune de Viry, dûment convoqué le **16/09/2026**, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la salle communale l'Ellipse, 140 rue Villa Mary sous la présidence de M. Cédric MERLOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20
MERLOT Cédric, Maire, MICHALOT Sandrine, BUIRON Christophe, BERNARD Pierre, adjoints, HERRERO Sabine, SECRET Michel, PERREARD Benoît, PORCHET Alexandre, GANDY Christophe, LOFFEL Delphine, ESCURE Laurent, LACHENAL Yann, JACQUEMOUD Emmanuelle, FERNANDO Adeline, NUNES Maud, BARBIER Claude, LASSALLE Déborah, DE VIRY François, BARTHASSAT Gary, DUPONT Loreleï.

Procurations : 07
POIRIER Patrice a donné pouvoir à BUIRON Christophe, BIGAND Martine a donné pouvoir à MICHALOT Sandrine, COUSIN Corinne a donné pouvoir à MERLOT Cédric, VILLARD Marie a donné pouvoir à BERNARD Pierre, SAUZE Myriam a donné pouvoir à LOFFEL Delphine, RODRIGUEZ Sandrine a donné pouvoir à LASSALLE Déborah, DERELI Elmas a donné pouvoir à FERNANDO Adeline.

Absents : 09
POIRIER Patrice, BIGAND Martine, DURAND Patrick, COUSIN Corinne, VILLARD Marie, SAUZE Myriam, CHEVALIER Laurent, RODRIGUEZ Sandrine, DERELI Elmas.

Secrétaire :
HERRERO Sabine

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :
☒ Transmission à la préfecture le 06/10/2026
☒ Publication le 07/10/2026

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET CONTRIBUTIONS - Attributions 2026

M. Pierre BERNARD, adjoint délégué à la vie sociale, culturelle et sportive, au commerce et à l'implication citoyenne, fait part à l'assemblée, de la nécessité d'étudier la demande de subvention formulée par l'association des commerçants de Viry, au titre de l'année 2026.

Il précise que l'association des commerçants sollicite le soutien financier de la commune, pour plusieurs actions et animations prévues au cours de l'année 2026, notamment le marché des artisans, le jeu de l'été et le marché de Noël.

Ces différentes manifestations ont pour objectif de dynamiser l'activité commerciale locale, de favoriser la fréquentation des commerces du centre-ville et de renforcer l'attractivité de la commune. Elles participent également à l'animation de la vie locale, en proposant aux habitants et aux visiteurs, des temps de rencontre et de convivialité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;
Considérant l'intérêt local que présentent ces initiatives ;

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 :
Décide d'attribuer la subvention suivante :

Organisme	Vote du CM
Association des commerçants de Viry	**6 500,00 €**

Article 2 :
Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget principal 2026 (article 65748).

Résultat du vote :

Pour : 27	Contre : 00	Abstention : 00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Cédric MERLOT

Signé

La secrétaire,
Sabine HERRERO

Signé